

M. PERLEY : L'entreprise relative à l'approvisionnement d'eau de la ville de Moose-Jaw se rapporte-t-elle à ce crédit-ci et a-t-on l'intention de commencer l'exécution de ces travaux, ainsi que l'honorable député de Moose-Jaw l'a annoncé au cours de la campagne électorale. D'après un journal de Regina qui m'est parvenu ce matin, un certain échevin de Moose-Jaw a présenté hier soir au conseil municipal de cette ville une motion...

...priant J. Gordon Ross, député de Moose-Jaw, de faire une déclaration publique au sujet du projet visant à assurer un abondant approvisionnement d'eau au moyen de la rivière Saskatchewan. Avant les dernières élections provinciales, M. Ross avait annoncé que ce projet serait complété cet automne, pourvu que le gouvernement Patterson fût maintenu au pouvoir.

Qui a autorisé l'honorable député de Moose-Jaw à faire cette déclaration au cours de la campagne électorale. A-t-on commencé l'exécution de cette entreprise et y emploie-t-on des ingénieurs? Au cours de la campagne électorale, l'honorable député a déclaré que des ingénieurs étaient sur les lieux et qu'ils avaient fait des levés. Combien d'ingénieurs ont-ils travaillé là, quel a été leur rapport et le contrat va-t-il être accordé sur soumission?

Le très hon. **MACKENZIE KING :** Avant que le ministre réponde, j'espère que mon honorable ami et le comité me permettront de présenter une motion qui nous permettra de continuer à siéger sans suspendre la séance à une heure. Je suppose que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Motion pour supprimer la suspension de la séance de 1 h. à 3 hrs de l'après-midi.

Le très hon. **W. L. MACKENZIE KING** (premier ministre) propose :

Qu'à une heure, aujourd'hui, il n'y ait pas de suspension de la séance de la Chambre.

La motion est adoptée.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Sanderson.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Spécial.—Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et emmagasinage d'eau, \$3,500,000.

L'hon. **M. GARDINER :** En réponse à l'honorable député de Qu'Appelle, je puis dire que ni le ministère ni les administrateurs de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies se sont engagés à approvisionner d'eau la ville de Moose-Jaw; nous ne nous sommes engagés envers personne à le faire. Nous nous occupons d'établir des réservoirs d'eau

[M. Fair.]

dans certains endroits de l'Ouest. C'est-à-dire que nous pourrions plus tard emmagasiner de l'eau en divers endroits et que cette eau pourra servir à des fins d'irrigation ou comme approvisionnement d'eau pour les gens des environs. A l'heure qu'il est, nous songeons à un projet d'emmagasinage d'eau à Caron (Saskatchewan), une vingtaine de milles à l'Ouest de Moose-Jaw ou peut-être un peu plus loin. La ville de Moose-Jaw tire son approvisionnement d'eau des zones sablonneuses des environs de Caron. Quand nous aurons établi un réservoir dans cette zone sablonneuse, la ville de Moose-Jaw sera peut-être capable d'obtenir dans ces parages un meilleur approvisionnement d'eau qu'elle n'en a présentement, et c'est ainsi que nous aiderons peut-être Moose-Jaw. Toutefois, tout arrangement que pourra faire cette ville pour améliorer son approvisionnement d'eau devra s'exécuter entre Caron et Moose-Jaw. Le Gouvernement n'y prend aucune part. Je crois savoir que, au cours de la campagne électorale dans la Saskatchewan, l'honorable député de Moose-Jaw a dit qu'il était possible que le gouvernement de la Saskatchewan fit quelque chose pour aider la ville de Moose-Jaw à faire venir chez elle l'eau de Caron et qu'il a fait une certaine déclaration à ce sujet. Evidemment, cela ne nous regarde pas; c'est une question qui intéresse sa circonscription et les autorités provinciales. Elle ne relève de ce crédit qu'en ce sens que nous pourvoyons à l'emmagasinage de l'eau à Caron, où la ville de Moose-Jaw sera à même de se la procurer. En ce qui concerne le côté technique de la question, nous avons demandé à un de nos ingénieurs de nous faire part de la possibilité qu'il y aurait d'emmagasiner l'eau à Caron, et son rapport indique que la chose pourrait se faire de façon satisfaisante.

M. PERLEY : C'est-à-dire en amenant l'eau de la rivière Saskatchewan par le creek Thunder?

L'hon. **M. GARDINER :** En effet.

M. PERLEY : Des ingénieurs travaillent-ils à ce projet à l'heure actuelle?

L'hon. **M. GARDINER :** Pas dans le moment, mais des ingénieurs ont étudié le parcours que devrait suivre un canal qui transporterait l'eau de la rivière Saskatchewan à la région de Caron.

Le très hon. **M. BENNETT :** J'aurais deux questions à poser au ministre. D'abord, vu notre désir de hâter la prorogation, peut-il nous promettre que l'on invitera le public à soumissionner dans le cas de tous ces ouvrages, sauf ceux qu'il a dit être des réservoirs? Ensuite, insérera-t-on dans toutes les formules